

AQUITAINE LANDES RECIFS



REUNION TECHNIQUE

du
15 décembre 2006

Hôtel Campanile Saint-Paul-Lès-Dax

Vendredi 15 décembre 2006 à 10H



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE PORT D'ALBRET
(Communes de Soustons - Vieux-Bouzeau)



AQUITAINE LANDES RECIFS

COMPTE RENDU

Hôtel Campanile Saint-Paul-Lès-Dax

Vendredi 15 décembre 2006 à 10H

Présents :

Aquitaine Landes Récifs

Monsieur Gérard FOURNEAU
Mademoiselle Caroline QUERBES
Monsieur Michel CATUHE
Monsieur Jean-Paul LAGARDERE
Monsieur Michel DUHAA

Conseil Général des Landes

Madame Frédérique LEMONT
Monsieur Jérôme JEGOUX

Conseil Régional d'Aquitaine

Madame Anne GUCHAN
Monsieur Jean -Claude BRETHES

Direction départementale des Affaires Maritimes (DIDAM 64/40)

Madame Patricia BEN KHEMIS
Monsieur Jonathan LEMEUNIER

IFREMER

Monsieur Gérard VERON (IFREMER Brest)
Madame Nathalie CAILL-MILLY (IFREMER Bidart)

OCEANIDE

Monsieur Thomas SCOURZIC (Cabinet OCEANIDE)

SIPA

(Syndicat Intercommunal de Port d'Albret)

Monsieur Robert LAFITTE (Maire de Vieux Boucau)

I) ALR : Bilan sur les peuplements des récifs artificiels et projets

PowerPoint de présentation de l'association Aquitaine Landes Récifs exposé par son Président Gérard FOURNEAU.

II) Océanide : Bilan du suivi scientifique des récifs artificiels de Capbreton, Vieux Boucau et Messanges pour la période 1999-2006.



Présentation par Thomas SCOURZIC – Bureau d'études Océanide. Basé à Mont-de-Marsan, ce cabinet est chargé de faire le suivi des récifs artificiels depuis 2006.

L'objectif de l'implantation de récifs artificiels sur la côte landaise demeure la protection de la ressource halieutique.

Les objectifs du suivi sont d'évaluer l'efficacité de ces structures dans les conditions particulières de la côte landaise, de définir les fonctions biologiques qui leur sont associées et de fournir des réponses aux différents acteurs du projet.

L'analyse des données recueillies durant la période 1999-2006 fait ressortir trois grands résultats.

- 1) L'accroissement du nombre d'espèces colonisant les récifs présente une augmentation très significative. A ce jour, 74 espèces d'invertébrés et 50 espèces de poissons ont pu être dénombrées et identifiées.
- 2) L'évolution dans le temps du peuplement des récifs montre une augmentation graduelle de cette diversité spécifique durant 3 à 4 ans, puis une tendance à la stabilisation.
- 3) Enfin, on note une bonne fréquentation de ces structures par des espèces d'intérêt économique. Une vingtaine d'espèces séjourne régulièrement au voisinage des récifs et parmi ces espèces, certaines comme : capelan, chinchard, congre, ombrine bronze, rouget, sar commun, sar à tête noire, sar tambour ou à grosse lèvres, tacaud et bar ont une valeur marchande.

Les récifs de la côte landaise constituent la 4^{ème} zone d'immersion en France.

On constate l'apparition d'une diversité spécifique dès l'immersion des récifs et ce de 1999 à 2006. Beaucoup plus d'espèces ont ainsi été observées.

On enregistre une baisse des espèces observées en 2005, pourquoi ? on assiste à une fluctuation de la diversité en fonction des cycles saisonniers, cycles journaliers et cycles sexuels. De plus, les observations varient en fonction du plongeur (perception). Enfin, les conditions météorologiques rentrent également en compte notamment la visibilité faible sous l'eau (turbidité élevée) qui a limité les sorties plongées.

Au total, 124 espèces ont été recensées (sur 300 espèces possibles) avec une bonne fréquence d'apparition des 40 espèces commercialisables (exemple : bars, rougets,...). 20 de ces espèces sont présentes en permanence sur les récifs.

Conclusion et préconisations:

- **Nécessité d'augmenter le nombre des récifs artificiels**
- **Organisation de pêches expérimentales**
- **Marquage des poissons pour connaître leur zone de dispersion**

III) IFREMER : Présentation de l'étude expérimentale de la faune ichtyologique du récif artificiel de Vieux Boucau à l'aide d'une station acoustique autonome.

Présentation par Gérard VERON, Ifremer – Brest.

Cette étude rejoint dans ses objectifs la précédente, à savoir : contribuer à la caractérisation et à la connaissance du comportement de la faune ichtyologique à proximité des structures artificielles.

Elle utilise un équipement associant deux sonars horizontaux à un sonar vertical permettant de recueillir les échos de poissons évoluant en bancs, ou en ordre dispersé, au sein du récif ou stationnant au dessus de la station. L'appareillage effectue un enregistrement de 5 minutes toutes les 3 heures sur chaque transducteur ce qui permet une observation semi continue sur plusieurs mois.

Après quelques mises points techniques réalisées en 2005 : élargissement et renforcement de la structure de portage de l'équipement acoustique (4,5 tonnes), modifications de l'électronique et optimisation des cadences de tir, l'équipement a été immergé le 20 juin 2006 et récupéré à l'entrée de l'hiver, le 5 novembre 2006.

La qualité des données acquises sur plus de 4 mois est totale pour les tirs verticaux et supérieure à 60% pour les tirs horizontaux dans une portée efficace d'une centaine de mètres.

Les premières analyses réalisées sur ces données très récentes mettent en évidence :

- 1) Une formation en bancs des poissons fréquentant le récif dans la journée et leur dispersion durant la nuit.
- 2) Une évolution dans le temps du nombre des poissons fréquentant le récif.
- 3) Une influence de la marée et de la houle sur la portée utile des sonars.

Une étude plus complète de ces données est en cours et devrait permettre de mieux comprendre l'effet du récif sur le comportement des poissons tant à l'échelle de la journée, que durant la succession des saisons. Cet effet sera déduit de la comparaison des images provenant des deux sonars horizontaux : celui qui scrute l'intérieur du récif et celui qui scrute l'extérieur vers le large.

Ces premiers résultats sont très prometteurs. Ils pourraient être optimisés par une modulation des fréquences de tirs en privilégiant les périodes de lever et de coucher du soleil. Un dispositif permettant cette souplesse d'utilisation sera testé au cours de l'hiver pour une installation éventuelle sur la structure en 2007. Des suivis biologiques et des pêches expérimentales pourraient également être mises à profit lors de la dernière série d'acquisition de données qui débutera au printemps 2007 permettant ainsi d'optimiser l'identification des densités sonores correspondant aux espèces de poissons évoluant en bancs ou dominantes sur le récif. Enfin, des études à engager sur les déplacements ou migrations des espèces d'intérêt économique fréquentant régulièrement le récif pourraient compléter ces expérimentations.

III) Discussions et Débats

- Echange sur la création de buses et d'habitats différents pour attirer la diversité des espèces : Monsieur Gérard FOURNEAU précise que les diverses structures immergées sont alors étudiées pour savoir quelles espèces s'adaptent aux habitats. Il ne faut pas de structures trop fermées pour éviter la prolifération de poissons carnassiers tel que le

congre. ALR souhaite essayer d'autres types de modules notamment sur le site de Capbreton vu la distance du port;

Des essais d'immersion d'huîtres du lac d'Hossegor, en pleine mer ont été réalisés sur le site de Capbreton, les premières constatations sont prometteuses, l'expérience va être renouvelée.

- Débat sur le chalutage : Monsieur Jonathan LEMEUNIER aborde le texte de loi sur l'interdiction du chalutage dans la zone des trois milles marins.

- Concernant les pêches : Monsieur Robert LAFITTE suggère de réaliser un recueil avec les diverses réglementations et définitions des différentes pêches et autorisations qui existent dans les Landes afin de rendre le contexte moins flou.

Il n'y a plus de dérogation dans les Landes. Madame Patricia BEN KHEMIS précise que cette dérogation a disparue en 2003 puisque lorsqu'un bateau était vendu la dérogation ne s'appliquait qu'à son propriétaire.

- Monsieur Michel DUHAA aborde le problème concernant le Sémaphore de Messanges qui ne peut que signaler les infractions et les pêcheurs ne peuvent rien dire. Monsieur Jonathan LEMEUNIER précise que la surveillance aérienne existe et est effectuée par le service des douanes.

Monsieur Jean - Claude BRETHERS précise qu'il y a un vrai travail pédagogique à faire : l'Europe a des difficultés à se mettre d'accord sur la politique de la pêche. Il est difficile de faire comprendre aux professionnels et au public qu'il y a une réelle destruction de la ressource.

Monsieur Jonathan LEMEUNIER ajoute que le DIDAM a été levé d'une astreinte européenne depuis 1 mois car il n'y avait pas assez d'actions de contrôle portées sur la taille des poissons de leur part. Les sanctions existent mais le contrôle du chalutage est très difficile à faire surtout dans les Landes à cause d'un problème d'accessibilité. Seules certaines personnes sont habilitées, assermentées. Si la dite personne n'est pas présente sur place pour constater les faits et dresser le procès verbal, on ne peut réprimander.

- Comment protéger les récifs ?

Monsieur Michel DUHAA explique que ce qu'il manque le plus c'est un dispositif de protection des récifs. L'idée de baliser les récifs à l'aide de bouées réglementaires est malheureusement difficile à mettre en place car trop onéreux.

On ne voit pas toujours les récifs sur les sonars (en fonction du matériel utilisé), à 10 mètres près un pêcheur peut se tromper et travailler à proximité des récifs. Il y a pourtant des coordonnées pour les concessions mais les plaisanciers ont tendance à s'en rapprocher.

Madame Frédérique LEMONT exprime l'intérêt de savoir ce que l'on veut faire des récifs. La phase expérimentale d'évaluation du récif a permis de confirmer la nécessité de la protection de la ressource. Il est nécessaire de protéger mais également de gérer.

Mais le suivi est encore un peu jeune et on ne peut pas savoir si les récifs ont atteint leur capacité maximale d'accueil. De plus, les récifs sont soumis aux éléments naturels tel que la tempête ou encore l'ensablement qui peuvent changer la donne comme la disparition de certaines espèces par exemple. Selon Monsieur Gérard FOURNEAU, l'idée principale est d'essayer d'autres structures.

Les financeurs ont investis au total 450 000€ sur ce projet d'envergure nationale. En 2004, l'idée était d'évaluer l'impact et en faire un suivi scientifique avant d'aller plus loin. Madame Frédérique LEMONT pose la question : est-ce que au bout des 3 ans de suivi l'analyse de l'impact répond aux questions que l'on se pose ? Faut-il l'agrandir ?

Pour cela, il faut réaliser d'autres sortes de suivis (sur 2, 3ans) pour avoir une vision plus précise de la chose (thématique de gestion du récif).

Monsieur Thomas SCOURZIC précise qu'il est indéniable que les récifs sont utiles. Ils sont utilisés partout dans le monde même en Europe mais pas assez en France car on se pose beaucoup de questions. Les financeurs ont besoin de réponses.

Il faut travailler sur une question scientifique et mutualiser les moyens. Au Portugal, c'est très productif et ils y mettent les moyens (15 personnes réalisent le suivi).

Monsieur Gérard VERON poursuit en expliquant que les récifs dans une zone sableuse sont très importants et intéressants car on y analyse particulièrement l'effet du récif « propre ». Cela n'est pas le cas dans des zones rocheuses car on ne sait pas déterminer si c'est à cause du récif ou à cause des rochers que la zone est peuplée.

Monsieur Jean-Paul LAGARDERE prend l'exemple des pontes de calamars : si ils sont venus là c'est qu'il y a un réel intérêt.

Le Conseil Général des Landes est très demandeur de l'évolution de l'association afin de savoir ce qu'il faut faire car ce partenaire est très impliqué et ce depuis le début. Il faut être rigoureux car cela concerne l'argent public. Il est nécessaire désormais de justifier pourquoi on irait plus loin.

Pour le Conseil Régional d'Aquitaine, il faut établir un protocole qui ne puisse pas être remis en cause. L'ambiguïté vient des objectifs recherchés. L'idée est d'éviter de parler de l'aspect touristique mais mettre en avant la protection de la ressource.

Au vue de ce qui a été fait et financé pour les années à venir il y a besoin d'un cadre scientifique qui donne l'assurance des méthodes de travail rigoureuses et inattaquables. (exemple : VISIONS + OBJECTIFS DETAILLÉS sur une période donnée).

Dans le programme de la Région Aquitaine il y a un volet « protection des écosystèmes dans lequel est inclus les récifs artificiels.

Pour le Conseil Général des Landes il y a une entrée environnementale. On a besoin des réactions de tous les intéressés notamment les pêcheurs. Pourquoi ne pas récolter l'avis des pêcheurs dans un dossier (science sociale) explique Madame Frédérique LEMONT. Au début, les pêcheurs de Capbreton étaient sceptiques, maintenant ils sont convaincus ; l'idée étant de faire une enquête de satisfaction.

Il faut un cahier des charges (Voir croiser les expériences et les constats des autres récifs tels que ceux de l'île d'YEU ou du Languedoc Roussillon).

Inquiétude vis-à-vis du niveau européen car il est nécessaire d'avoir une démarche très scientifique pour justifier des financements sur la thématique de la pêche.

Nécessité de répondre à la question : les récifs artificiels, concentrateurs ou générateurs de ressources ?



De gauche à droite :

ALR : Michel CATUHE – Michel DUHAA – Jean-Paul LAGARDERE

OCEANIDE : Thomas SCOURZIC

ALR : Gérard FOURNEAU



De gauche à droite :

Conseil Général des Landes : Jérôme JEGOUX – Frédérique LEMONT

Conseil Régional d'Aquitaine : Anne GUCHAN - Jean -Claude BRETHERS

SIPA : Robert LAFITTE Maire de Vieux Boucau



De gauche à droite :

Direction départementale des Affaires Maritimes (DIDAM 64/40) : Patricia BEN KHEMIS - Jonathan LEMEUNIER

IFREMER : Nathalie CAILL-MILLY (IFREMER Bidart) - Gérard VERON (IFREMER Brest)



Repas pris en commun poursuivi par une après-midi d'échanges constructifs pour l'avenir des projets d'immersion.